

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE SAINT PROJET

L'an deux mille dix huit et le 6 avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PROJET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLAESEN Léon -Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 mars 2018

Nombre de conseillers 10
En exercice 10
Présents 10
Votants 10

Présents : Messieurs CLAESEN Léon-Bernard, MEDALE Aimé, ALIBERT Maurice, SERRES Michel, THIRIONET Bernard, ANDRAL Didier, Mesdames CATEL Monique, CONSTANT Sylvie, MOUTRAY Danielle, TOLOSANA Jacqueline.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Monique CATEL

Rapporteur : Monsieur Léon-Bernard CLAESEN, Maire

Délibération : 2018-04-14

Objet : Affectation des Résultats 2017 – Assainissement

Vu le compte administratif 2017 de l'assainissement approuvé par délibération le 2 mars 2018;

Vu le compte gestion 2017 du Comptable approuvé par délibération le 2 mars 2018;

Considérant la conformité des deux documents précités,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2016	10 233.10	9 555.32	0.00	1 747.00	10 233.10	11 302.32
Résultats antérieurs reportés (2015)		38 962.90		19 833.67		58 796.57
Total	10 233.10	48 518.22	0.00	21 580.67	10 233.10	70 098.89
Résultat de clôture		38 285.12	0.00	21 580.67	0.00	59 865.79

Besoin de financement	0,00	au compte 001 déficit d'investissement reporté
Excédent de financement	21 580.67	

Restes à réaliser	7 000.00	0,00
-------------------	----------	------

Besoin de financement restes à réaliser	7 000.00
Excédent de financement restes à réaliser	0,00

Besoin total de financement	0,00
Excédent total de financement	14 580.67

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal :

- soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement,

Considérant l'excédent de fonctionnement le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'affecter la somme de :	0,00	au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé du Budget Assainissement
et de :	38 285.12	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté du Budget Assainissement

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement la somme de 5000€ sera versée du Budget Assainissement au Budget Principal de la Commune, les écritures comptables se détaillent comme suit :

Budget Assainissement : 5 000€ au compte 672 en dépense de fonctionnement

Budget Principal : 5 000€ au compte 7561 en recette de fonctionnement

Fait et délibéré à Saint Projet, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire, Léon-Bernard CLAESEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602906-20180406-2018-04-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2018

Publication : 11/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

